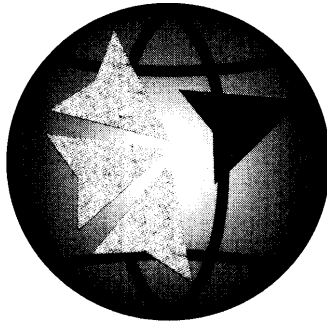


Étude
internationale sur
l'efficacité de l'évaluation
environnementale



BULLETIN D'INFORMATION
N° 1
Mars 1994



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Bureau fédéral d'examen
des évaluations environnementales

Federal Environmental
Assessment Review Office



International Association for Impact Assessment

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1994
N° de cat. EN106-23/1-1994
ISBN 0-662-60304-4

Canada

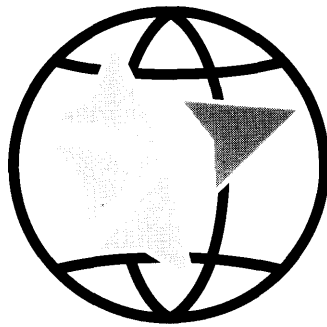


Étude

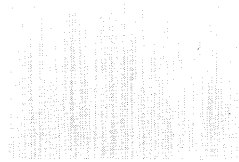
internationale sur

l'efficacité de l'évaluation

environnementale



BULLETIN D'INFORMATION
N° 1
Mars 1994



Ce bulletin d'information
décrit les objectifs et les approches
de l'Étude internationale sur l'efficacité
de l'évaluation environnementale
et invite la participation des personnes
et organismes intéressés.



PROGRÈS RÉCENTS, NOUVELLES EXIGENCES

Pourquoi l'étude de l'efficacité est-elle entreprise?

L'évaluation environnementale est arrivée à la fois à une étape importante et à une croisée des chemins de son évolution. Après un quart de siècle de pratique, la valeur de l'évaluation environnementale comme moyen d'intégrer les considérations environnementales à tous les niveaux de la planification et du processus décisionnel est maintenant largement reconnue. Pourtant, son potentiel reste à réaliser pleinement. En outre, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), autrement dit le Sommet Planète Terre, impose de nouvelles exigences à l'évaluation environnementale.

25 ans d'évaluation environnementale L'application officielle de l'évaluation environnementale à la planification du développement a été introduite d'abord aux États-Unis à la fin de 1969 en vertu de la *National Environmental Policy Act (NEPA)*. Depuis lors, de nombreux autres pays et organismes internationaux ont adopté et adapté l'évaluation environnementale, et des progrès considérables ont été réalisés quant aux méthodes et aux procédures. Aujourd'hui, le principe 17 de la Déclaration de Rio, acceptée lors du Sommet Planète Terre, demande que tous les pays entreprennent une évaluation environnementale en tant qu'«instrument national».

«Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.»

Principe 17 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement



Idéalement, l'extension de l'évaluation environnementale devrait refléter l'expérience collective tirée jusqu'à maintenant de l'application de cette pratique.

Une perspective postérieure au Sommet Planète Terre

Les conventions et les conclusions auxquelles on est arrivé lors du Sommet mondial de 1992, comprennent aussi diverses recommandations visant à renforcer l'efficacité de l'évaluation environnementale en tant que processus qui appuie une prise de décisions pour le développement durable. De nombreuses études ont attiré l'attention sur des problèmes posés par le rôle, la portée et l'application de l'évaluation environnementale telle qu'institutionnalisée actuellement. Ces critiques prennent encore plus de force et d'urgence dans le contexte du rythme actuel des dommages écologiques et de la dislocation sociale, et des réformes mentionnées dans Agenda 21, le programme d'action mondial dont on a convenu au Sommet Planète Terre. Une réaction concertée et coordonnée des organismes locaux, nationaux, internationaux et autres qui ont un intérêt et une participation dans le processus d'évaluation environnementale est nécessaire.



RELEVER LE DÉFI

Quelles initiatives met-on en place pour relever le défi?

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEEE) du Canada et l'International Association for Impact Assessment (IAIA) ont convenu de collaborer pour promouvoir et défendre la pratique de l'évaluation environnementale, qui est définie largement de façon à inclure tous les domaines de l'analyse des impacts.

Deux initiatives concrètes et immédiates sont entreprises :

- **Le Sommet international de l'évaluation environnementale** Le sommet rassemblera, pour la première fois, des cadres supérieurs d'agences nationales et d'organisations internationales qui ont un intérêt et une responsabilité directs en matière d'évaluation environnementale. Il aura lieu à Québec du 12 au 14 juin 1994, immédiatement avant la conférence annuelle de l'IAIA '94 dont le thème est «Vingt-cinq ans d'évaluation d'impacts : Bilan et perspectives d'avenir». Le sommet donnera aux cadres supérieurs une occasion d'échanger des informations et des opinions au sujet des problèmes actuels, des tendances naissantes et des orientations futures dans le domaine, et d'examiner d'autres mesures de coopération internationale pour faire progresser la pratique de l'évaluation environnementale.
- **L'Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale** L'étude est un examen et une évaluation, en deux ans, de ce qui se fait de mieux dans la pratique contemporaine. Les résultats préliminaires de l'étude aideront à focaliser et à documenter les délibérations lors du sommet. À son tour, le résultat du sommet donnera un complément d'orientation pour l'étude. De même, la conférence de l'IAIA '94 apportera une contribution importante à l'étude.



FAIRE L'INVENTAIRE DES ATOUS ET DES LIMITATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Quel est le but et la portée de l'étude de l'efficacité?

Le thème de l'étude est «Évaluer la pratique pour améliorer le rendement». Elle est axée sur l'état de l'évaluation environnementale dans différents pays et organismes, ainsi que sur ses points forts, ses faiblesses et ses relations avec les défis d'Agenda 21. L'étude puisera principalement dans les résultats acquis par l'expérience et les exemples de cas de bonne pratique pour en tirer des leçons pour le futur.

L'étude a quatre objectifs :

- examiner les problèmes actuels, les tendances naissantes et les orientations futures de l'évaluation environnementale;
- examiner la pertinence de l'évaluation environnementale pour le processus décisionnel dans des pays et des organismes choisis;
- documenter ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas dans les approches actuelles;
- recommander des mesures visant à améliorer l'application et la pratique de l'évaluation environnementale.

Par définition, l'étude se préoccupe de «l'art du possible» dans l'évaluation environnementale, de ce qui peut être atteint en pratique plutôt que de ce qui devrait être fait en théorie. En tant que telle, l'étude s'adresse aux administrateurs, praticiens et autres qui sont **directement** responsables de la préparation ou de l'application des lois, des politiques et des directives en matière d'évaluation environnementale. Elle traitera des défis et des préoccupations auxquels ils font face dans leur travail, et comment ils pourront satisfaire aux exigences imposées au processus d'évaluation environnementale par Agenda 21.



PLAN ET MÉTHODE DE L'ÉTUDE

Quelle est l'approche choisie?

L'étude est divisée en quatre phases qui correspondent aux objectifs ci-haut mentionnés.

Phase I : Examen des antécédents des problèmes actuels, des tendances naissantes et des orientations futures (juin 1993 à juin 1994).

Phase II : Évolution des contributions de l'évaluation environnementale à la prise de décisions dans des pays choisis (janvier 1994 à décembre 1994).

Phase III : Identification des conditions propices et d'exemples de cas de «meilleure pratique» pour les principales étapes et composantes de l'évaluation environnementale (mars 1994 à juin 1995).

Phase IV : Préparation des conclusions et recommandations (juin 1995).

Une proposition de cadre d'analyse pour évaluer l'efficacité de l'évaluation environnementale est disponible au secrétariat de l'étude. Il s'agit d'un document de consultation préparé en collaboration avec des organisations et des personnes intéressées. Il sera finalisé après le sommet et le congrès de l'IAIA '94. Pour les besoins actuels, les neuf thèmes identifiés ci-après sont utilisés pour focaliser la discussion et les contributions pour la première phase de l'étude.



THÈMES POUR LA PHASE 1 DE L'ETUDE DE L'EFFICACITÉ

1. **Critères et principes directeurs**
2. **Principes et concepts de la durabilité**
3. **Évaluation environnementale stratégique**
4. **Impacts cumulatifs et de grande envergure**
5. **Intégration des diverses approches
à l'évaluation environnementale**
6. **Participation du public et résolution des conflits**
7. **Surveillance et suivi**
8. **Intégrité et harmonisation des processus**
9. **Relation de l'évaluation environnementale
avec les processus décisionnels**

Une approche de collaboration est suivie pour la collecte des données. Elle est organisée suivant trois voies :

1. Ateliers, séminaires, conférences et réunions bilatérales avec des organisations nationales et internationales.
2. Sondages auprès des pays, des organisations nationales et internationales et des praticiens, des administrateurs et des chercheurs pour rassembler de l'information et des opinions au sujet des problèmes actuels, des tendances naissantes et des orientations futures.
3. Recherches, évaluations et études de cas directement en rapport avec les objectifs et les thèmes de l'étude.



RÉSULTATS ET PRODUITS DE L'ÉTUDE

Quels sont les avantages et les résultats pratiques de l'étude?

Toutes les organisations et tous les praticiens particuliers ont quelque chose à apporter et quelque chose à gagner par leur participation à l'étude. Des avantages résulteront du partage d'information et de l'échange d'opinions. Les résultats de l'étude devraient aussi être une aide pour le développement du processus. La responsabilité des mesures à prendre incombe aux organismes ou aux particuliers.

L'information recueillie grâce à l'étude devrait être un atout de valeur. Si les ressources le permettent, les organisateurs de l'étude ont l'intention de fournir un certain nombre de produits pour les parrains de l'étude et les souscripteurs, notamment

- **une série de publications, y** compris des bulletins d'information et des documents de référence; et
- **une base de données électronique** contenant l'information actuelle relative à la pratique de l'évaluation environnementale.



PROGRÈS DÉJÀ RÉALISÉS

Que s'est-il passé et qui participe?

De nombreux pays et organismes internationaux ont accepté de participer et confirmé leur participation à l'étude de l'efficacité. Des liens avec une série d'organisations non gouvernementales intéressées à l'évaluation environnementale dans les pays industrialisés et les pays en développement sont en cours d'établissement. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) appuie directement l'étude. Le PNUE coordonne aussi avec l'étude ses initiatives de renforcement de l'évaluation environnementale dans les pays en développement. Les accords bilatéraux et multilatéraux qui existent en matière d'environnement entre le Canada et plusieurs autres pays ont également été reliés à l'étude de l'efficacité.

Plusieurs pays et organismes parrainent et supportent l'étude sur l'efficacité de l'évaluation environnementale, notamment

- Australie
 - Canada
 - Danemark
 - États-Unis d'Amérique
 - Finlande
 - Hong Kong
 - Norvège
 - Nouvelle-Zélande
 - Pays-Bas
 - Suède
- Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE)
 - International Association for Impact Assessment (IAIA)
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 - United Kingdom Institute for Environmental Assessment (UKIEA)
 - Centre pour la gestion et la planification de l'environnement (CEMP)
 - Institut international de développement environnemental (IIED)
 - Organisation mondiale de la santé (OMS)
 - Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Ateliers bilatéraux et multilatéraux entre le Canada (BFEEE) et

- Hong Kong
(7 au 9 mars 1994)
- Australie et Nouvelle-Zélande
(21 au 25 mars 1994)
- Hollande
(7 au 8 avril 1994)
- Pays scandinaves
(11 au 12 avril 1994)
- États-Unis d'Amérique
(Mai 1994)

Ateliers et séminaires particuliers

- Orientations futures pour l'évaluation environnementale (CEMP, 14 au 15 avril 1994)
- Nouvelles dimensions dans la pratique de l'évaluation environnementale (IAIA '94, 14 au 18 juin 1994)
- Séminaires régionaux au sujet de l'évaluation environnementale (PNUE, automne 1994)

Sommet international de l'évaluation environnementale

- Québec, Canada
(12 au 14 juin 1994)



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veillez adresser vos demandes de renseignements au

**Secrétariat de l'Étude sur l'efficacité
de l'évaluation environnementale
Bureau fédéral d'examen des évaluations
environnementales**

200, boulevard Sacré-Coeur, 14^e étage
Ottawa-Hull, CANADA K1A 0H3

Tél. : (819) 953-0036

Fax : (819) 953-2891